



---

**PROCES-VERBAL**

**de l'Assemblée communale du 14 décembre 2023**

---

**Présidence :**

M. David Fattebert, Syndic

**Citoyens présents :**

33 citoyens y compris le Conseil communal

Majorité absolue à 17

**Préambule**

A 20h00, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

---

**Tractanda :**

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2023**, ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
2. **Budget 2024**
  - 2.1 Budget des comptes de résultats
  - 2.2 Budget des investissements
3. **Coefficient d'impôt des personnes physiques à 90% pour 2024 uniquement**
4. **Divers**

M. le Syndic nomme deux scrutateurs, M. Jean-Luc Uldry, M. Jean-Pierre Morard.

Les points 3 et 2 seront inversés à l'ordre du jour, afin d'accepter le coefficient d'impôt avant de valider le budget 2024.

JG W

## **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2023, n'est pas lu, car celui-ci était à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune.

### **L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

M. Fattebert rappelle que l'assemblée est enregistrée à des fins de rédaction, celui-ci sera détruit lorsque le procès-verbal est rédigé.

## **2. Coefficient d'impôt des personnes physiques à 90 % pour 2024 uniquement**

Depuis 2022, le taux d'imposition a baissé de 97% à 90%. Tous les avis de taxation 2022 ne sont pas encore rentrés, c'est pourquoi nous n'avons pas encore une vue globale. Cependant cette année, nous avons généré environ Fr. 100'000.- de liquidités. Nous n'avons pas encore connaissance des montants des remboursements liés à la baisse d'impôt.

M. Fattebert propose de renouveler le taux d'imposition à 90% pour 2024. Cependant, en vue des différents projets envisagés, nous allons probablement devoir remonter le taux d'impôt.

Ce renouvellement de taux a fait l'objet d'une discussion avec la commission financière.

La parole est donnée à M. Barraud, président de la commission financière.

M. Barraud confirme que la situation financière est bonne et la commission financière approuve la proposition de renouveler le coefficient d'impôts à 90 % pour 2024.

M. Fattebert propose de passer au vote.

### **L'assemblée accepte à l'unanimité le vote du coefficient d'impôt des personnes physique à 90 % pour 2024 uniquement.**

## **3. Budget 2024**

### **3.1 Budget des comptes de résultats**

M. le Syndic présente le budget des comptes de résultats 2024 et donne quelques informations complémentaires.

**Administration générale**, salaire du personnel communal, légère augmentation à Fr. 52'000.- dû à la passation des administratrices des finances communales ainsi que la compensation du renchérissement. Le budget est maintenu pour 2024, des réflexions sont en cours au sujet du taux d'occupation du personnel communal.

**Ordre public**, service du feu budgétisé à Fr. 5'500.- pour 2023, une présentation différente est faite pour le budget 2024 en mentionnant les charges de Fr. 18'000.- et un encaissement des taxes non-pompier de Fr. 13'000.-, ce qui correspond au montant budgétisé en 2023. Un montant de Fr. 3'500.- est versé à notre commune pour la location du local du feu.

**Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires** ; le budget global 2024 a diminué pour un montant de Fr. 500'492.-, cependant auparavant le camp de ski était intégré dans ce poste. Actuellement, il est géré par l'ASCGM. La gestion du cercle scolaire est très stable. Les grosses augmentations sont liées au CO, rénovation du bâtiment B budgétisé à Fr. 10'435.- contre des charges de Fr. 4'630.- pour 2023 et l'étoffement des horaires de la bibliothèque pour un montant de Fr. 3'890.- (augmentation de Fr. 700.-).

Suite à la votation du DETEC, une augmentation de plus de 10% est prévue pour la part des communes aux institutions spécialisées et handicapées.

**Culte, culture et loisirs**, légère augmentation, réajustement des montants donnés aux sociétés et formation des jeunes musiciens pour un budget de Fr. 6'300.- contre un budget de Fr. 5'000.- pour 2023.

**Santé**, une forte augmentation est prévue à la suite du passage du MCH2 pour un budget de Fr. 180'780.- pour 2024 contre un budget de Fr. 164'951.- pour 2023 et des comptes 2022 à Fr. 161'410. Des comptes ont été splittés sur différents comptes. Les soins à domicile ont également subi une légère hausse, augmentation du personnel. Les indemnités forfaitaires régionales vont également augmenter, suite à la votation du Conseil d'Etat. Pour notre commune, cela représentera environ Fr. 5'000.- à Fr. 6'000.-, ces augmentations sont également liées au refus de la votation du DETTEC.

**Affaires sociales**, une forte augmentation est à noter pour les crèches d'environ Fr. 5'000.- dû à une augmentation des subventions ainsi qu'une augmentation de la population qui travaille à temps partiel pour rester dans le monde du travail. Etant dans un pot commun, l'augmentation est répartie pour toutes les communes. Augmentation des subventions pour l'accueil extra-scolaire budgétisé à Fr. 2'000.- pour 2024, comptes 2022 étant à Fr. 1'051.20. Les subventions pour l'accueil extra-scolaire ne sont pas gérées par un pot commun mais uniquement par la commune et le budget de Fr. 2'000.- sera probablement insuffisant pour 2024.

Diminution de la part pour LASoc qui correspond à la part cantonale budgétisée à Fr. 7'220.- (comptes 2022 à Fr. 8'089.90). Grosse augmentation, plus de 50%, pour l'Entente Sociale intercommunale budgétisée à Fr. 30'743.- (comptes 2022 à Fr. 21'018.-) dû à des effets de correction.

**Transports et communications**, la reprise de la route est prévue en janvier 2025 et le budget devrait être allégé, cependant le déneigement sera effectué par le canton depuis octobre 2024. Les tarifs n'ont pas été communiqués à ce jour, des discussions vont avoir lieu en amont. Selon le tarif, nous nous chargerons du déneigement jusqu'à la fin de l'années 2024. Budget stable pour 2024 pour les autres postes.

**Protection et aménagement de l'environnement**, un montant de Fr. 20'000.- a été prévu pour l'eau potable, ce qui correspond au renouvellement des compteurs qui permettront un relevé à distance. La mise en place du système est en cours. Le poste de l'eau est déficitaire, un montant de Fr. 6'000.- est prélevé sur la réserve afin d'équilibrer les comptes. Pour les eaux usées, la participation aux frais de l'association régionale est budgétisée à Fr. 37'420.-, cependant de gros investissements sont prévus. M. Etienne rappelle qu'il ne faut pas jeter des lingettes dans les WC, celles-ci occasionnent de gros dégâts. Gestion des déchets, ce poste n'a pas besoin d'être équilibré, nous sommes à 70% de couverture. Une personne est recherchée comme employé de la déchetterie. Aménagement du territoire, augmentation des jetons de présence pour la commission d'aménagement, lié à la reprise du PAL.

**Economie, Agriculture**, poste stable.

JGD

Tourisme, budgétisé à Fr. 3'700.- qui correspond au comptes 2022 (Fr 3'577.55), cependant ce poste ne nous apporte pas grand-chose, il s'agit d'une répartition de la clé Glânoise.

**Finances et impôts, impôts**, budget de Fr. 660'000.- pour les personnes physiques, montant conservateur et prudent avec la baisse d'impôts selon les dernières statistiques 2021. Impôts sur la fortune budgétisés à Fr. 68'000.- Impôts sur les personnes morales budgétisés à Fr. 20'000.-, ce poste est fluctuant. La péréquation financière intercommunale, attribution des besoins, nous avons moins d'enfants, ce qui engendre une légère baisse. Légère baisse également pour la péréquation des ressources avec un budget de Fr. 114'837.- pour des produits 2022 à Fr. 132'996.- lié aux meilleures rentrées d'impôts. Augmentation de la part à l'impôt sur les véhicules à moteur budgétisée à Fr. 42'000.-, produits 2022 à Fr. 40'832.40.

Immeubles du patrimoine financier, un loyer fixe est maintenant budgétisé à Fr. 7'500.- pour la location de la buvette du Défénant.

**Le résultat de l'exercice présente des charges de Fr. 1'420'521.- pour des produits de Fr. 1'395'899.- au budget de fonctionnement 2024.**

**Ce qui résulte à un budget avec un excédent de charges de Fr. 24'622.-**

M. Fattebert présente un tableau des liquidités.

### **3.2 Budget des investissements**

Il n'y a pas de budget d'investissement prévus pour 2024. M. Fattebert redonne une vision des budgets d'investissement ouverts.

Le projet de rénovation du café est en cours, des demandes de soumission ont été demandées pour déterminer plus précisément le montant de l'investissement. Une demande de crédit sera éventuellement présentée en début 2024 avec l'accord de la commission financière.

*M. Benoît Mesot* demande quel est le montant approximatif de l'investissement en avançant un montant de Fr. 2'000'000.-

*M. Fattebert* confirme ce montant et estime que l'investissement est envisageable avec les taux d'intérêts hypothécaires actuellement bas.

*M. B. Mesot* souligne qu'il y a déjà beaucoup d'investissements avec la construction de l'école, la STEP ainsi que d'autres investissements au niveau du district.

*M. Fattebert* précise que nous avons actuellement des liquidités et que les loyers contribueront à couvrir une part de l'investissement.

Une assemblée sera proposée au début 2024 avec des chiffres qui permettront de se positionner sur la suite.

Le projet de l'école a été bloquée par les Services cantonaux, plus précisément la commission des bâtiments scolaires constituée principalement d'architectes contrariés que le projet n'a pas été soumis à un concours d'architecte. Le dossier suit son cours, l'attribution des subventions se montent à environ Fr. 800'000.-.

*M. J.-Yves Gremaud* demande s'il y a une date de mise à l'enquête ?

*M. Fattebert* pense pouvoir déposer le dossier durant le printemps 2024.

*M. Benoît Mesot* demande quelles seront les solutions de relogement des classes.

*M. Fattebert* explique qu'une alternative a été discutée avec une salle au rez-de-chaussée de l'immeuble à la Route des Noutes appartenant à Mme Gremaud-Balmat et que les autres possibilités sont encore en discussion, sinon des pavillons seront loués.

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

#### **Rapport de la Commission financière**

M. Vincent Barraud, président de la Commission financière donne connaissance de son rapport et propose à l'assemblée d'accepter le budget 2024 tel qu'il a été présenté.  
Aucun budget d'investissement n'est prévu pour 2024.

Pas de questions à la Commission financière.

#### **L'assemblée accepte à l'unanimité le budget des comptes de résultats 2024.**

#### **4. Divers**

Domaine communal : le fermier a communiqué son souhait d'arrêter son activité et de résilier son bail. M. Fattebert apporte quelques explications sur la suite de l'exploitation. Le Conseil communal a privilégié la solution de louer le domaine sous forme d'affermage par parcelles. L'autorité foncière s'est opposée à cette variante, ce qui a généré un recours au Tribunal Cantonal, qui nous a donné raison à cette requête. Les frais générés par ce recours nous ont été remboursés. Actuellement la base est posée, nous attendons le courrier officiel de la résiliation de bail du fermier actuel pour déclencher la répartition des parchets. La construction du chalet sur la parcelle de la commune doit également être réglée avec le fermier.

*Mme Nathalie Dumas* demande ce que le bâtiment de la ferme va devenir ?

*M. Fattebert* répond qu'elle pourra éventuellement être loué à un agriculteur. Actuellement le domaine rapporte Fr. 23'000.- par année et les gains seront augmentés par un affermage par parcelles. La location de l'appartement de la ferme pourra également être envisageable.

*M. Vincent Barraud* demande quel sera le montant de la location si le domaine est loué en parcelles ?

*M. Fattebert* pense que le revenu peut être augmenté de plus de 50 %.

*M. Philippe Beaud* précise que les coûts du bâtiment seront identiques et qu'il n'y a pas de d'intérêt à faire ce démantèlement.

*M. Fattebert* précise qu'il n'y a pas de démantèlement et que financièrement cela est plus intéressant de partir sous cette forme de location.

*M. Philippe Beaud* pense que des frais liés au bâtiment vont tout de même arrivés.


*M. Fattebert* précise que l'on ne connaît pas encore ce que va devenir le bâtiment et comment on le réaffectera.

*M. Francis Oberson* estime que les frais liés au bâtiment qu'il soit loué à un ou à plusieurs locataires seront identiques.

*M. Fattebert*, répond que cela dépend de l'usage.

*M. Michel Descloux* prend la parole et donne son avis sur la location par parcelles, y compris de la ferme, un futur locataire ne prendra pas en charge la rénovation d'un toit, cependant avec un bail de 30 ans avec un jeune, des subventions seront octroyées. Concernant le prix de location, M. Descloux confirme que celle-ci est correcte, cependant elle est calculée par rapport au prix de rendement (valeur très faible). M. Descloux confirme qu'il souhaite arrêter à la fin de sa 63<sup>ème</sup> année.

*M. Descloux* estime qu'une assemblée communale aurait dû être convoquée pour exprimer les opinions sur la démarche du Conseil communal d'affermager par parcelles et non pas seulement les 22 agriculteurs afin que tous les citoyens soient informés, cependant M. Descloux ne reviendra pas sur sa résiliation de bail au terme de ses 63 ans.

JG 

*M. Fattebert* estime que le Conseil communal pourrait effectivement convoquée une assemblée extraordinaire, cependant n'y voit pas d'intérêt, la décision est prise et estime que si à chaque décision, l'assemblée communale doit être convoquée, ceci n'est pas gérable car une location est de la compétence du Conseil communal. Le Conseil communal a fait un choix pour de meilleures rentrées financières. Le but du CC est de gérer les finances qui profitent à un maximum de citoyens.

*M. Fattebert* n'est pas favorable à convoquer une assemblée.

*Mme Béatrice Gachet* demande pourquoi l'assemblée a dû voter lors de la proposition d'achat de M. Descloux.

*M. Fattebert* précise qu'il s'agissait d'une vente et non d'une location. La vente est soumise à l'assemblée communale.

*M. Emile Uldry* estime que nous agissons contrairement à la logique, habituellement on regroupe et dans ce cas on divise, il s'interroge sur l'accès aux parchets.

*M. Fattebert* précise que le but est de faire des rassemblements de parcelles et qu'ils seront accessibles par les chemins existants.

*M. Descloux* précise que les parchets seront accessibles sans problèmes pour 10-12 paysans.

*Mme Denise Rey* s'interroge comment seront attribuées les parcelles ? Mme Rey propose un tirage au sort pour éviter des conflits.

*M. Fattebert* précise que des réflexions doivent être faites, ainsi que des échanges avec les exploitants pour une meilleure répartition selon la localisation.

*M. Beaud* demande si ces parchets seront plutôt localisés sur le haut du village ?

*M. Fattebert* explique que tout sera mis sur table et que des solutions pragmatiques devront être trouvées, il s'agit de biens communaux et qu'il ne s'agit pas d'un dû.

*M. Michel Descloux* a proposé au Conseil communal d'acheter le domaine communal.

*M. Fattebert* rappelle que lors de la dernière assemblée, le vote pour la vente du domaine communal a été refusé.

*M. Beaud* considère que la proposition de M. Descloux est une bonne solution.

*M. Fattebert* pense que cette solution ne passerait pas en assemblée ainsi que l'attribution à une seule personne est très délicate. De nombreuses sollicitations ont déjà eu lieu depuis l'annonce de départ de M. Descloux.

*M. Descloux* précise que le droit de superficie peut être prolongé concernant le chalet.

*M. Fattebert* pense que le chalet devrait être repris par la commune et la rentrée de loyers paiera les intérêts. Cette décision sera soumise en assemblée communale.

*M. Francis Oberson* mentionne que la mise en valeur des biens communaux est de la compétence légale de l'exécutif, est ce que le législatif peut faire basculer ce pouvoir de l'exécutif ?

*M. Fattebert* n'a pas connaissance de ce droit.

*M. Francis Oberson* estime qu'il y a deux choses sur cette affaire très émotionnelle. Sur le plan financier, M. Oberson pense que le Conseil communal fait un bon choix de louer par parcelles, cependant foncièrement il pense que cela est illogique de diviser un domaine attenant.

*M. Fattebert* approuve le raisonnement de M. Oberson.

*M. Barraud* demande quel sera le nombre de parcelles louées sur la totalité de la surface du domaine, environ 4 ou 5 ?

*M. Fattebert* répond que cela sera probablement plus et que cela dépendra du nombre d'agriculteurs qui fera une demande de location.

COG : Mme Oberson donne quelques informations concernant la rénovation du COG, quelques travaux sont encore à prévoir, les containers ont été démontés, 1'075 élèves sont prévus pour la rentrée 2024/2025 à savoir que le CO est prévu pour 1'150 élèves maximum. Il s'agit du plus gros CO du canton.

Bicubic : il y a deux abonnements disponibles pour la commune de Le Châtelard, les réservations doivent être faites auprès du secrétariat communal.

Une petite saison culturelle est également proposée pour les enfants.

RSG : l'inauguration de Siviriez aura lieu fin mai/début juin 2024. Les déménagements des résidents sera effectué mi-juin. Un foyer de jour de 8 lits sera également ouvert.

Home de Billens : le réseau santé de la Gruyère a des projets de rénovation, les résidents de Sorens seront relogés à Billens dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024, actuellement l'hôpital est occupé par les réfugiés qui quitteront les lieux et qui seront relogés dans des appartements. Durant 3 mois, des travaux sont prévus. Une demande au Canton a été effectuée pour rajouter 12 lits supplémentaires.

M. Fattebert remercie Mme Oberson pour l'engagement auprès de ces associations de district.

Eau : nouveau captage du GAGEC par gravité à la suite d'un sondage. Lors du test, le captage montait à 80l/minute cependant actuellement celui-ci ne dégage que 39l/minute. Des tests ont été effectués sur plusieurs semaines, des recherches doivent être entreprises pour connaître la raison de cette différence.

M. Uldry Jean-Luc : une vanne de purge a été installée. Une grande quantité a été vendue à Villariaz à Fr. 1.-/m<sup>3</sup> (soit plus de 100m<sup>3</sup> par jour). Un chemin a été créé pour accéder au captage.

Routes : M. Mesot Benoît mentionne que beaucoup de camions passent sur la route de Planafaye. Est-ce qu'il serait possible de mettre un panneau interdiction pour les camions, ceci en accord avec Villorsonnens ?

M. Fattebert indique que dans le cadre de reprise de la route, de restrictions doivent être posées sur la route de Planafaye et du Défénant, un gros package devra être fait. Des modifications doivent également être faites pour la retirer des GPS.

Mme Nathalie Dumas demande quelles seront les modifications engendrées par la reprise de route par le Canton ?

M. Etienne répond qu'il y aura des balises.

M. Fattebert mentionne qu'il parle d'un revêtement phonique pour le centre village, une rénovation est également prévue. Cependant la reprise est faite en l'état. Les distances de construction seront probablement différentes. Le déneigement sera décidé par le Canton, le bornage et les conduites sont encore à définir.

M. Descloux souligne que la route du Défénant est en mauvaise état. L'intention de la commune de Grangettes est de l'interdire à la circulation en hiver.

M. Laurent Delabays demande s'il serait possible pour la commune de Le Châtelard de la reprendre ?

M. Fattebert estime que la reprise de la route du Défénant n'est pas une priorité, que nous avons d'autres investissements en vue et que la commune de Grangettes a le devoir de l'entretenir.

M. F. Uldry souligne que la route de Planafaye est fréquentée par un grand nombre d'habitants qui ne sont pas du Châtelard.

M. Mesot affirme effectivement que la plupart des véhicules ne sont pas des habitants du Châtelard.

M. Barraud estime que la commune de Grangettes fait preuve de mauvaise volonté.

JG 9

### Transports scolaires :

*Mme Catherine Bovet*, suite à l'article paru dans le Liberté en septembre dernier, Mme Bovet demande si la commune prévoit un accompagnement différent des enfants de moins de 7 ans dans les bus de ligne ou la reprise d'un bus scolaire.

*M. Fattebert* répond qu'il prend régulièrement le bus en hiver et n'a pas constaté de problèmes majeurs. M. Fattebert a pris part à une séance avec le SMO et la direction des affaires culturelles. La notion d'accompagnement est en cours de précision et le modèle que nous avons, serait une forme d'accompagnement possible et reconnue. Nous pouvons également prévoir un accompagnement plus soutenu, cependant ceci engendrerait de gros frais supplémentaires. M. Fattebert propose également de faire des rappels en cours d'année avec un âge minimum des parrains/marraines. Nous ne sommes pas dans l'optique de changer de système. Les accidents sont moins nombreux pour les bus que pour les voitures.

*Mme Bovet* souligne qu'il y a également des problèmes chez les plus petits pour descendre à Massonnens.

*M. F. Oberson* souligne également qu'il y a des surcharges dans les transports scolaires.

*M. Fattebert* estime qu'il y probablement des solutions qui doivent être trouvées.

*M. Dominique Uldry* souligne que la capacité mentionnée dans les bus est très grande.

*M. Fattebert* répond que des solutions doivent être trouvées, surtout avec l'ouverture prochaine du centre d'apprentissage ACPC de Villaz-St-Pierre. M. Fattebert demande de signaler de futurs problèmes afin de sensibiliser les élèves du CO.

*Mme Bovet* souligne que de nombreux élèves sont debout et bloquent l'accès aux portes de sortie.

### Eoliennes :

*Mme Evelyne Mesot* demande où en est le projet des éoliennes ?

*M. Fattebert* répond qu'il n'y a rien de nouveau.

*Mme Stéphanie Pugin* souligne qu'avec la nouvelle loi fédérale, les communes n'auront plus le droit de s'y opposer.

*M. Fattebert*, la nouvelle loi ne nous concerne pas au niveau Fédéral, cependant ne sait pas si de nouveaux sites peuvent être rajoutés.

*M. Beaud Philippe* estime que le Conseil d'Etat est pro éolien.

*M. Fattebert* affirme qu'il n'y a aucun changement depuis le mois de mai pour notre commune.

*Mme Pugin Stéphanie* demande si la loi Fédérale est rentrée en vigueur que pour des sites bien définis ?

*M. Fattebert* répond que c'est comme cela qu'il l'a compris à la suite d'une discussion avec Mme De Weck.

### Fusion :

*M. Philippe Beaud* demande où en est le projet de fusion avec les autres communes ?

*M. Fattebert*, le projet est en stand-by et pense qu'il n'y a pas de vraies volontés au sein de l'exécutif des trois communes.

*M. Beaud* demande s'il ne serait pas le moment de relancer le projet avant d'investir ?

*M. Fattebert* confirme que non, justement pas et que le projet de café doit être fait avant la fusion. Si l'investissement n'est pas fait maintenant, le café sera probablement fermé.

*Mme Stéphanie Pugin* demande quelle sera la situation si une commune devrait fusionner pour des raisons fonctionnelles. Est-ce que cela poserait des problèmes pour le nouveau projet scolaire ?

*M. Fattebert* répond qu'une convention au sein de l'association ASCGM entre les trois communes a été signée.



Comme il n'y a pas d'autres divers, M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli ainsi que tous les citoyens présents et clos l'assemblée à 22h10. Il invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié.

**Le Syndic**

David Fattebert



**La Secrétaire**

Josette Guillet



